



UNION INTERPARLEMENTAIRE
122^{ème} Assemblée et réunions connexes
Bangkok (Thaïlande), 27 mars - 1^{er} avril 2010



Conseil directeur
Point 13

CL/186/13-R.1
15 février 2010

**PREPARATIFS DE LA 3^{ème} CONFERENCE MONDIALE
DES PRESIDENTS DE PARLEMENT**

Le Comité préparatoire a tenu sa deuxième réunion à New York les 16 et 17 novembre 2009. On en trouvera les conclusions à l'annexe I.

Les préparatifs se sont poursuivis depuis lors et des invitations ont été envoyées le 3 février aux présidents de tous les parlements. Le Secrétaire général a informé les représentants permanents à Genève des implications politiques et des modalités pratiques de la Conférence. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec les autorités suisses et avec le soutien du Parlement à Berne pour assurer le succès de cette réunion.

On trouvera aux annexes II et III l'ordre du jour provisoire et une note d'informations sur la Conférence.

DEUXIEME REUNION DU COMITE PREPARATOIRE
de la
3^{ème} CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT

Résumé des décisions

1. Le Comité préparatoire, réuni à New York le 16 et 17 novembre 2009, a débattu de la crise actuelle et en a examiné les aspects économiques fondamentaux et les questions éthiques qu'elle soulève. Il est arrivé à la conclusion que les parlements avaient fort à faire pour conjurer la menace d'une rechute sachant que, contrairement à ce que d'aucuns affirmaient, la crise était loin d'être terminée.
2. Quant aux débats qu'aura la Conférence 2010 des Présidents de parlement, le Comité est parvenu à un accord sur différents points, présentés ci-dessous.
3. Le Comité a confirmé le bien-fondé de la stratégie d'interaction avec l'Organisation des Nations Unies définie aux éditions 2000 et 2005 de la Conférence des Présidents de parlement, interaction qui repose sur le travail qu'accomplissent les parlements avant tout au niveau national. Pour être utile et structurée, toute interaction entre les Nations Unies et les parlements nationaux doit être solidement ancrée dans le travail quotidien des parlements, et être complétée par l'interaction parlementaire avec les Nations Unies au niveau international à travers l'UIP.
4. Le Comité a pris acte des conclusions préliminaires de l'enquête réalisée par l'UIP sur la manière dont les parlements organisent leur travail vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies. La Conférence des Présidents devra être informée des résultats de cette enquête, qui pourraient servir de base à des recommandations visant à renforcer encore les relations entre parlements et Nations Unies.
5. Le Comité a constaté que des progrès avaient été accomplis en ce qui concerne les relations entre l'UIP et les Nations Unies depuis la première Conférence des présidents. Il a demandé un rapport d'avancement complet et détaillé sur ce point ainsi que des propositions plus concrètes sur la manière dont ces relations pourraient être encore resserrées.
6. Le Comité a étudié la possibilité de doter l'UIP de nouveaux fondements juridiques, et il a suggéré que le Président de l'UIP crée un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions sur ce sujet pour examen à sa prochaine réunion.
7. Le Comité s'est prononcé contre la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies qu'il a jugée incompatible avec la stratégie d'interaction parlementaire avec les Nations Unies.
8. Le Comité a noté que la Conférence des Présidents pourrait aussi encourager une coopération et une cohérence plus fortes entre les nombreuses assemblées et organisations parlementaires régionales et sous-régionales, dont les fonctions se chevauchent parfois.

9. La récente crise financière et économique a mis en lumière la nécessité d'une plus grande transparence du fonctionnement des institutions financières internationales. Il a été proposé que l'UIP instaure une relation structurée avec ces institutions, par exemple, sur le modèle du suivi parlementaire de l'OMC déjà existant.

10. Le Comité a rappelé que la Conférence des Présidents 2005 avait mis en chantier la définition d'un ensemble de normes mondiales pour parlements démocratiques. La Conférence 2010 devra dresser le bilan des progrès accomplis depuis lors, en particulier à travers le Guide des bonnes pratiques sur le thème Parlement et démocratie au 21^{ème} siècle publié par l'UIP.

11. La Conférence 2010 devra promouvoir un approfondissement dans ce domaine, en privilégiant l'évaluation du travail des parlements et l'introduction de réformes de nature à les rendre plus efficaces. Le Comité préparatoire examinera des propositions concrètes à cet effet lors de sa prochaine réunion.

12. Le Comité a débattu d'un sondage d'opinion sur la tolérance en politique commandé par l'UIP en vue de la Journée internationale de la démocratie. Les avis étaient partagés sur le point de savoir s'il fallait commander un nouveau sondage dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Présidents. S'il en était ainsi décidé, le Comité a suggéré que l'UIP se concentre sur l'efficacité des parlements et que le sondage repose sur un échantillon suffisamment large et diversifié de sondés afin d'être représentatif de l'opinion publique dans le monde. Les parlements devront y être associés.

13. Le Comité s'est penché sur les modalités de déroulement de la Conférence et sur un projet de règlement. Il était souhaitable limiter le nombre des réunions-débats (deux peut-être) qui se tiendront parallèlement à la plénière. Ces réunions-débats devront porter sur des sujets liés au thème général de la Conférence et faire rapport à la Conférence.

14. Le Secrétariat de l'UIP élaborera une stratégie médiatique d'ensemble pour la Conférence des Présidents qu'il soumettra au Comité à sa prochaine session.

15. Le Comité a examiné quelques éléments d'un avant-projet de document final de la Conférence. Il a formulé plusieurs propositions visant à en modifier le contenu et la structure. Il a prié le Secrétariat de l'UIP d'établir un avant-projet révisé et complet et de le communiquer aux membres du Comité avant la fin de l'année. Il a décidé de soumettre ses commentaires sur ce texte au Secrétariat de l'UIP avant la fin janvier 2010.

16. A la fin février 2010, un nouveau texte intégrant, dans la mesure du possible, les amendements et suggestions des membres du Comité préparatoire sera communiqué à tous les Présidents de parlement pour examen jusqu'à la mi-avril. A sa troisième réunion, le Comité préparatoire devra parachever le projet de déclaration à la lumière des commentaires reçus dans les délais prévus.

17. Le Comité préparatoire tiendra sa troisième réunion au Siège de l'UIP à Genève fin avril/début mai. Il pourrait tenir une quatrième et dernière réunion à la veille de la Conférence.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement de la Conférence
2. Présentation du rapport sur le thème *Comment les parlements organisent leur travail par rapport aux Nations Unies*
3. Présentation de rapports d'avancement depuis la Conférence des Présidents de parlement tenue en 2005 :
 - a) Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;
 - b) Définition de normes mondiales pour parlements démocratiques;
 - c) Renforcement de l'UIP et de ses relations avec l'ONU.
4. Débat général : *Les parlements dans un monde en crise : garantir la responsabilité démocratique mondiale pour le bien commun*
5. Présentation des rapports des réunions-débats
6. Adoption du Document final

3^{ème} CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT

Nations Unies, Genève, 19-21 juillet 2010

NOTE D'INFORMATIONS

La 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement se tiendra dans la salle de l'Assemblée des Nations Unies à Genève du 19 au 21 juillet 2010. Elle aura pour thème général : *Les parlements dans un monde en crise : garantir la responsabilité démocratique mondiale pour le bien commun.*

Les travaux de la Conférence, convoquée par l'Union interparlementaire, seront conduits par le Président de l'Organisation, M. Theo-Ben Gurirab. Toutes les dispositions relatives à la tenue de la réunion sont arrêtées sous l'autorité d'un comité préparatoire composé de Présidents de parlement et de membres du Comité exécutif de l'UIP.

La présente note vise à présenter un aperçu des règles et modalités de déroulement de la réunion. Elle est assortie d'un ordre du jour provisoire, d'un formulaire d'inscription des délégations et d'un formulaire permettant d'indiquer les préférences en ce qui concerne la prise de parole. Plus ample information sera communiquée en temps utile.

Calendrier des séances

Le lundi 19 juillet, la Conférence se réunira de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures. Les travaux commenceront par une cérémonie d'ouverture, en présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Une photo de groupe des Présidents sera prise à 14 h.45.

Le mardi 20 juillet, les Présidents siégeront de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures.

Le mercredi 21 juillet, ils se réuniront de 10 à 13 heures et, si nécessaire, de 15 à 18 heures.

Deux réunions-débats auront lieu le 20 juillet, respectivement de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures. Elles porteront sur des sujets liés au thème général de la Conférence.

Réceptions

Il y aura deux réceptions le lundi 19 juillet.

Le Président de l'UIP invitera à déjeuner les Présidents de parlement et les chefs des délégations à l'Organisation des Nations Unies.

La Suisse donnera une réception en soirée en l'honneur des Présidents de parlement et des membres de leurs délégations.

Participation

La Conférence réunira les catégories suivantes de participants, observateurs et orateurs invités :

Participants

Les Présidents de tous les parlements nationaux, y compris les présidents des deux Chambres dans le cas des parlements bicaméraux, sont invités. Le Président du Parlement de la Palestine est également invité à participer à la Conférence.

Observateurs

- Les Présidents des assemblées parlementaires internationales qui sont Membres associés de l'UIP ou qui jouissent du statut d'observateur aux réunions de l'UIP;
- Les dirigeants des programmes et institutions du système des Nations Unies et de l'OMC;
- Les représentants permanents auprès de l'ONU à Genève.

Orateurs invités

Des dirigeants de l'ONU et d'autres personnalités internationales seront invités à prendre la parole.

Effectif et composition des délégations

L'effectif maximum de la délégation de chaque Parlement et Membre associé ne devrait pas dépasser six personnes (dix personnes dans le cas des parlements bicaméraux). Chaque délégation aura droit à quatre sièges (deux sièges à un pupitre et deux derrière) dans la salle de l'Assemblée. Les délégations composées des deux Présidents pour les parlements bicaméraux auront droit à huit places (quatre sièges à un pupitre et quatre derrière). Des sièges supplémentaires sont disponibles dans la salle de l'Assemblée, notamment dans les tribunes, pour les personnes accompagnant les délégations parlementaires.

Les délégations des observateurs, qui ne devraient pas compter plus que deux personnes, auront droit à un siège à un pupitre et un siège derrière.

Droit à la parole

Seuls les Présidents de parlement (et dans le cas des parlements bicaméraux, les Présidents des deux chambres), les Présidents des assemblées parlementaires officielles qui sont Membres associés de l'UIP et les orateurs invités pourront prendre la parole.

Chaque Président de parlement aura un temps de parole de cinq minutes. Au cas où les deux Présidents d'un parlement bicaméral souhaiteraient s'adresser à la Conférence, chacun d'eux aura un temps de parole de quatre minutes. Les Présidents des assemblées parlementaires officielles auront un temps de parole de trois minutes.

Un formulaire d'inscription des orateurs est joint à la présente note. Chaque Parlement est prié d'indiquer par écrit au Secrétariat de l'UIP, le 7 juin 2010 au plus tard, la séance au cours de laquelle le(s) Président(s) désire(nt) parler. Le Secrétariat de l'UIP arrêtera l'ordre des orateurs en tenant en compte, autant que possible et sur la base du principe "premier arrivé, premier servi", des préférences indiquées.

Document final

A la fin de la Conférence, les participants seront invités à adopter un Document final, qui aura été rédigé par le Comité préparatoire et sera soumis à l'examen des délégations suffisamment à l'avance. Un avant-projet de ce document sera envoyé à tous les Présidents de parlement début mars pour commentaires et suggestions avant d'être parachevé par le Comité préparatoire.

Langues

Les séances plénières de la Conférence se tiendront dans la salle de l'Assemblée. L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Une cabine a en outre été réservée pour

le japonais, comme il est d'usage aux réunions de l'UIP. Les Présidents de parlement s'adressant à la Conférence dans une autre langue devront faire interpréter leur déclaration individuelle dans l'une des six langues officielles et fournir à cette fin leur propre interprète. Deux cabines d'interprétation seront disponibles, sur une base tournante, pour l'interprétation des déclarations individuelles à partir d'autres langues. L'interprète devra prendre contact avec le chargé des conférences dans la salle de l'Assemblée 30 minutes avant le début de la séance afin d'en recevoir les instructions appropriées.

Les réunions-débats se tiendront dans une salle distincte. L'interprétation sera assurée dans les quatre langues habituellement utilisées lors des réunions de l'UIP, à savoir l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Une cabine d'interprétation sera également disponible, sur une base tournante, pour l'interprétation des déclarations individuelles à partir d'autres langues. Les interprètes qui souhaiteraient utiliser cette cabine devront prendre contact avec le chargé des conférences dans la salle de réunion 30 minutes avant le début de la réunion-débat afin d'en recevoir les instructions appropriées.

Inscription et hébergement des délégations

Les participants et observateurs sont aimablement priés de remplir dès que possible le formulaire d'inscription ci-joint et de le retourner au Secrétariat de l'UIP le 7 juin au plus tard. Ce formulaire peut être soumis par fax ou courriel, comme suit :

Fax : +41 22 919 41 60 Courriel : postbox@mail.ipu.org

Les délégations sont priées de contacter leur Mission permanente à Genève dès que possible pour ce qui concerne leur voyage et leur hébergement. Les Missions ont l'habitude d'effectuer des réservations de chambres d'hôtel et autres démarches au nom des délégations de leurs pays aux réunions des Nations Unies.

Les délégations des pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent réserver leurs chambres par l'intermédiaire de l'Office du tourisme de Genève.

Fax : +41 22 909 70 21 Courriel : reservation@geneve-tourisme.ch

Il est également possible de faire une réservation en ligne via le site Internet de l'Office du tourisme :

<http://www.geneve-tourisme.ch/?rubrique=0000000253&lang>.

Conformément à la pratique suivie par les hôtels à Genève, seules les réservations accompagnées d'un numéro de carte de crédit à titre de garantie seront confirmées. Le mois de juillet étant une période très chargée pour les hôtels à Genève, il est fortement recommandé d'effectuer les réservations de chambres d'hôtel le plus tôt possible.

Badges d'accès dans l'enceinte de l'ONU

En raison des mesures de sécurité strictes en vigueur à l'ONU, tous les délégués à la Conférence devront être munis d'un badge d'identification spécial de l'ONU pour accéder au bâtiment du Secrétariat et devront également être munis d'une pièce d'identité officielle (passeport, carte nationale d'identité, etc.) lorsqu'ils pénètrent dans l'enceinte de l'ONU. Plus ample information sur la procédure à suivre sera communiquée en temps opportun.

Accueil

Les Missions permanentes à Genève, et le cas échéant les Ambassades à Berne, sont priées de solliciter les facilités d'accueil des Présidents de parlement (personnalités de haut rang - VIP) à l'arrivée et au départ, conformément à la procédure usuelle. Les facilités d'accueil seront limitées à une ou deux personnalités de haut rang et cinq accompagnants. Les représentations diplomatiques sont cordialement invitées à se mettre en rapport avec les services d'accueil des aéroports de Genève et de Zurich afin de régler les détails des arrivées et départs.

Les participants ressortissants d'Etats ne disposant pas d'une représentation diplomatique en Suisse sont priés de s'adresser à la représentation accréditée auprès des autorités suisses ou à l'Ambassade de Suisse accréditée auprès des autorités de l'Etat d'envoi.

Transport

Les missions permanentes, et le cas échéant les Ambassades à Berne, sont priées de se charger de l'accueil et du transport de leurs délégations respectives. Les Etats ne disposant pas d'une représentation diplomatique en Suisse sont priés de s'annoncer au Secrétariat de l'UIP.

Formalités d'immigration - visas

La Suisse est membre associé des Accords de Schengen et fait ainsi partie de l'espace Schengen. Pour les personnes soumises à l'obligation de visa, la Suisse établit des visas de séjour d'une durée maximale de 3 mois, qui sont généralement valables pour tout l'espace Schengen.

La réglementation Schengen impose des délais plus longs pour la délivrance des visas. Aussi les délégations sont-elles priées de soumettre leurs demandes avant le 7 juin 2010, date d'échéance du délai d'inscription à la Conférence.

Les autorités suisses s'efforceront de traiter les demandes dans les meilleurs délais possibles mais ne seront pas en mesure de garantir l'octroi de visas en cas de demande tardive.

Sécurité

La sécurité au Siège de l'ONU est du ressort exclusif de l'ONU, qui applique ses propres règles en la matière.

La sécurité extérieure est de la compétence des instances fédérales et cantonales compétentes en matière de sécurité.

Les personnalités accompagnées d'agents de sécurité armés devront solliciter des demandes de permis de port d'armes, conformément à la procédure usuelle. Les autorités suisses nous informent qu'un maximum de 5 armes à poing par délégation peut être autorisé.

Personnes à contacter à l'UIP

- a) Pour les questions relatives au protocole, M. Marcelo Bustos Letelier, Directeur des Affaires de l'Assemblée et des relations avec les Parlements membres (tél. +41 22 919 41 37, fax +41 919 41 60, courriel : mbl@mail.ipu.org).
- b) Pour les demandes de renseignements adressées au Président et au Secrétaire général de l'UIP, Mme Jill Toedtli (tél. +41 22 919 41 11, fax +41 22 919 41 60, courriel : jt@mail.ipu.org).
- c) Pour les modalités pratiques, Mme Sally Anne Sader (tél. +41 22 919 41 14, fax +41 22 919 41 60, courriel : sas@mail.ipu.org).